



Pré-qualification Métiers des services à la personne



OBJECTIFS DE FORMATION

- Acquisition, développement, consolidation de compétences professionnelles et sociales
- Acquisition d'une autonomie et des prérequis indispensables pour entrer en formation qualifiante de niveau 3 (CAP/BEP)
- Confirmation du choix d'orientation en formation qualifiante

DURÉE

- Entre 220 et 310 heures dont 70 heures en milieu professionnel
32h hebdo en centre (8h30 à 12h30 et de 13h à 15h, 8h30 à 12h30 les vendredis)

PUBLIC

La formation s'adresse aux demandeurs d'emploi et aux publics de faible niveau de qualification ayant fait l'objet d'une prescription par une structure d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement
Elle est destinée aux personnes désirant s'investir durablement dans le champ de la petite enfance ou de l'accompagnement de personnes dépendantes
L'action de formation est dimensionnée pour accueillir entre 12 et 14 participants en présentiel.
Elle est proposée également en blended learning.
Cette formation est accessible aux personnes handicapées, accompagnement par un Référent Handicap

OUTILS / METHODES PÉDAGOGIQUE

Formation en présentiel collectif ou en blended learning
Alternance d'apports théoriques et d'exercices de mise en situation ; études de cas, pédagogie interactive basée sur l'échange entre participants ; utilisation de supports vidéo ; mises en situation filmées et débriefées ; Interventions de professionnels

VALIDATION

Evaluations :
Diagnostique : lors de la phase de recrutement
Initiale : au démarrage de l'action
Formatives : tout au long de l'accompagnement
Attestation de formation et de compétences

PRÉREQUIS

Présenter un projet professionnel validé dans le secteur des services à la personne, **orienté dans le secteur des services à la personne**
- Disposer des compétences nécessaires pour suivre une formation de niveau 3 (CAP/BEP) c'est-à-dire, lire et écrire et communiquer oralement en français
- Faire preuve de capacités relationnelles
- Pouvoir travailler en horaires décalés
- Avoir une capacité d'organisation pour une disponibilité sur les heures de formation

Modalités et délais d'accès

- Réunions d'informations collectives (voir dates dans la rubrique actualité de notre site)
- test de positionnement
- entretien individuel de motivation
Confirmation d'inscription 48h après l'entretien individuel

Coût de la formation

Selon la structure d'orientation
Demandeurs d'emploi : pris en charge par Pôle Emploi
Demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA, inscrits à la Mission Locale : pris en charge par la CTG

Contact

OKA FORMATION
0594 01 00 60
contact@oka-formation.fr



Pré-qualification Métiers des services à la personne



PROGRAMME

▪ Phase d'Accueil

4h

- Présentation de la formation et remise des documents d'information et administratifs
- Présentation des intervenants, du coordinateur pédagogique, de l'assistante administrative
- Rappels des objectifs de la formation et de l'individualisation des parcours
- Mise en cohésion du groupe à travers de jeux de présentations

Compétences clés en lien avec le secteur

Entre 45 et 68h

- Lexique professionnel
- Ecrits professionnels
- Communication orale (explicitation, argumentation...)
- Calculs professionnels en lien avec le métier

Connaissances associées

Entre 160 et 76h

- Connaissance du secteur, de l'environnement professionnel, du métier et du statut de salarié du particulier employeur, des formations qualifiantes accessibles
- Connaissance de soi
- Ateliers professionnels
- Notions de base pour l'accompagnement de personnes dépendantes (vieillesse, pathologies, handicap, alimentation, hygiène)
- Approfondissement de thématiques relatives à ce métier (personne âgée/personne dépendante, pathologies liées à la dépendance – bientraitance/maltraitance...)

Mise en situation professionnelles

70h

- Cette période de deux semaines doit concourir au développement de compétences professionnelles et sociale et à confirmer le choix d'orientation du bénéficiaire en formation qualifiante.
- Un entretien tripartite (formateur, tuteur et tutoré) permet de définir les objectifs d'évolution professionnelle du tutoré et d'élaborer un plan d'action pour les atteindre.

▪ Bilans

2h

- Bilan intermédiaire
- Bilan final